



Procès-Verbal

Commission Départementale Pré-Compétitions U13

N° 30
30 avril 2026

Par courriel : Jean-Luc Briand, Président de la Commission
Maxence Desmas, Benjamin Huteau, Manuel Vinet
Assiste : Isabelle Perrette, assistante

Préambule :

M. Jean-Luc Briand, membre du club de Pont-Château AOS (540404), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Maxence Desmas membre du club de La Chapelle des Marais FC (501941), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club, ainsi qu'au GJ ASL FCCM (560849) et GF Pays Noir (560170)

M. Benjamin Huteau, membre du club de St Julien Divatte FC (561182), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club, ainsi qu'au GF Loroux Canton (581197)

M. Manuel Vinet, membre du club de Couëron Chabossière FC (501979) ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club, ainsi qu'au GF Loire et Cens (560173)

Appel

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements de l'épreuve, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence

1. Approbation du Procès Verbal

La Commission approuve le PV n° 29 du 24 avril 2026 sans réserve.

2. Feuilles de match

La Commission rappelle l'application des dispositions réglementaires relatives à l'établissement des feuilles de match et leur transmission.

Article 28 : « 1. La rencontre est traitée sous feuille de match informatisée. Dans la circonstance exceptionnelle d'un dysfonctionnement constaté par les officiels, une feuille de match papier originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant par messagerie officielle, **dans le délai de 24 heures après le match.**

En cas de retard dans le retour de la feuille de match par l'équipe recevante, et jusqu'à 4 jours ouvrables après la rencontre, le club fautif est passible d'une amende dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. À compter du 5^{ème} jour ouvrable, le club fautif est passible du doublement de l'amende ainsi que de la perte du match à l'équipe recevante. L'équipe visiteuse ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match, elle conserve alors le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

2. Pour les rencontres non traitées sous feuille de match informatisée, la feuille de match originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant, **dans le délai de 24 heures après le match.**

Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

En cas de dysfonctionnement, un rapport d'échec FMI devra être complété et signé par les responsables des deux équipes et l'arbitre de la rencontre. Ce document disponible sur le site Internet du District est à renvoyer avec la feuille de match papier.

Le non-respect de ce délai entraîne, à l'encontre du club fautif, une amende dans les conditions fixées au paragraphe 1 du présent article. »

Article 35 : « 1. Le club organisateur saisit sur le site internet de la FFF (ou via la Feuille de Match Informatisée), le résultat de sa rencontre,

- a) avant 20h00 pour les rencontres disputées en diurne, avant 00h00 pour les rencontres disputées en nocturne.
- b) Dans le cas où un club doit saisir plusieurs résultats le même jour et qu'une ou plusieurs rencontres se déroulent en nocturne, l'ensemble de ses résultats devra être saisi avant 00h00.

2. En cas d'une ou plusieurs infractions à cette disposition au cours d'une semaine, le club se verra infliger une amende dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. »

3. U13 Élite Passerelle Accès Ligue

La Commission rappelle les obligations de ce dispositif :

« **Article 23 B.2 : Dispositions U13 Elite**

- a. **Nombre minimal de joueurs inscrits sur la feuille de match**
L'équipe est composée en foot à 11 obligatoirement de 14 joueurs qui doivent être inscrits sur la feuille de match.
En cas de non-respect de cette obligation dans le cadre du dispositif expérimental U13 Elite, la Commission donnera une perte d'un point au classement par joueur manquant, dans la limite d'un retrait de quatre points par rencontre.
- b. **Nombre de joueurs mutés maximum autorisés**
Le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des règlements généraux.
En cas de non-respect de cette obligation dans le cadre du dispositif expérimental, la Commission donnera une perte d'un point au classement par joueur supplémentaire, dans la limite d'un retrait de quatre points par rencontre.
- c. **Nombre de joueurs U12 maximum autorisés**
Le nombre de joueurs titulaires d'une licence U12 pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à trois maximum.
En cas de non-respect de cette obligation dans le cadre du dispositif expérimental, la Commission donnera une perte d'un point au classement par joueur supplémentaire, dans la limite d'un retrait de quatre points par rencontre.
- d. **En tout état de cause, au cours d'une même rencontre, une équipe ne pourra pas totaliser un nombre de pénalités supérieur de plus d'une unité au nombre de points obtenus sur le terrain.**
A titre d'exemple : une équipe vainqueur, ayant obtenu 3 points sera sanctionnée au maximum de 4 pénalités en cas de non-respect des dispositions obligatoires, soit -1 point au classement pour une rencontre donnée.
De même, en cas de match nul, un maximum de 2 pénalités sera appliqué. En cas de défaite, un maximum de 1 pénalité sera appliqué. »

- **5^e journée des 25 avril 2026**

Après vérification des feuilles de match, la Commission relève les absences des éducateurs désigné pour les équipes du CS Montoir, du FC Rezé et de St-Marc Foot.

La Commission transmet à la Commission Sportive et Règlementaire pour suite à donner.

4. Étude des dossiers

Match n° 55528489 Pornichet ES 2 / St-Nazaire UMP 1 U13 Départemental 3 groupe A du 25.04.2026

La Commission a reçu un courriel informant d'une erreur de résultat inscrit sur la feuille de match.

Le score indiqué sur la FMI étant de 9 buts pour l'équipe 2 du club de Pornichet ES et 2 buts pour l'équipe 1 du club de St-Nazaire UMP.

Considérant les dispositions financières – annexe 5 - du District de Football de Loire-Atlantique,

En conséquence, la Commission décide de :

- Valider les buts de chacune des équipes soit :
 - 2 buts pour l'équipe 2 du club de Pornichet ES
 - 9 buts pour l'équipe 1 du club de St-Nazaire UMP
 - Amender les deux clubs de la somme de 25 €

Match n° 55527472 Nantes FCTA 21 / Pornic Foot 21 U12 Elite groupe B du 25.04.2026

La Commission a reçu un courriel informant d'une erreur de résultat inscrit sur la feuille de match.

Le score indiqué sur la FMI étant de 5 buts pour l'équipe 1 du club de Nantes FCTA et 2 buts pour l'équipe 1 du club de Pornic Foot.

Considérant les dispositions financières – annexe 5 - du District de Football de Loire-Atlantique,

En conséquence, la Commission décide de :

- Valider les buts de chacune des équipes soit :
 - 2 buts pour l'équipe 1 du club de Nantes FCTA
 - 5 buts pour l'équipe 1 du club de Pornic Foot
 - Amender les deux clubs de la somme de 25 €

Le Président de la Commission,
Jean-Luc Briand



L'assistante,
Isabelle Perrette

Type de dossier : Administratif					
Dossier :	23818715	Match :	67536.1	Départemental 4 U13 Masculin / 3	Groupe F 785
Date :	21/04/2026		25/04/2026	551545 Nantes Etoile Cens 1	- 523294 Nantes Fcta 2
Personne :					Club : 551545 ETOILE DU CENS NANTES
Motif :	2A				Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	05	Amende :	Forfait		30/04/2026 30/04/2026 30,00€
Dossier :	23819515	Match :	67650.1	Départemental 5 U13 Masculin / 3	Groupe A 789
Date :	22/04/2026		25/04/2026	521036 Pontchateau St Guill 4	- 501945 Pornichet Es 4
Personne :					Club : 521036 AMIS S. GUILLAUMOIS PONTCHATEAU
Motif :	05	Forfait			Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	05	Amende :	Forfait		30/04/2026 30/04/2026 15,00€
Dossier :	23819517	Match :	67677.1	Départemental 5 U13 Masculin / 3	Groupe B 795
Date :	22/04/2026		25/04/2026	560518 Campbon Ubcc 5	- 560489 St Joachim St Malo F 3
Personne :					Club : 560489 FOOTBALL CLUB DE BRIERE
Motif :	05	Forfait			Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	05	Amende :	Forfait		30/04/2026 30/04/2026 15,00€
Dossier :	23819553	Match :	67424.1	Départemental 4 U13 Masculin / 3	Groupe B 779
Date :	22/04/2026		25/04/2026	520442 Besne Ja 2	- 513303 Guenrouet Us 2
Personne :					Club : 520442 JEANNE D'ARC BESNE
Motif :	2A				Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	05	Amende :	Forfait		30/04/2026 30/04/2026 30,00€
Dossier :	23819556	Match :	68642.1	U13f A8 / 3	Groupe I 822
Date :	22/04/2026		25/04/2026	502394 Herbignac St Cyr 1	- 560447 Gf Canal Et Foret 1
Personne :					Club : 560447 GF CANAL ET FORET
Motif :	05	Forfait			Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	05	Amende :	Forfait		30/04/2026 30/04/2026 12,00€
Dossier :	23819574	Match :	68590.1	U13f A8 / 3	Groupe B 819
Date :	22/04/2026		25/04/2026	581197 Gf Loroux Divatte 1	- 551330 Gfne 1
Personne :					Club : 551330 GF NANTES EST
Motif :	05	Forfait			Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	05	Amende :	Forfait		30/04/2026 30/04/2026 12,00€
Dossier :	23819576	Match :	68657.1	U13f A8 / 3	Groupe J 823
Date :	22/04/2026		25/04/2026	582005 Gf Loireauxence F 1	- 551330 Gfne 2
Personne :					Club : 551330 GF NANTES EST
Motif :	05	Forfait			Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	05	Amende :	Forfait		30/04/2026 30/04/2026 12,00€
Dossier :	23819581	Match :	68317.1	Départemental 5 U13 Masculin / 3	Groupe E 794
Date :	22/04/2026		25/04/2026	516989 Suce Sur Erdre Jge 4	- 547590 Mouzeil Teille Ligne 3
Personne :					Club : 547590 F.C. MOUZEIL TEILLE LIGNE
Motif :	05	Forfait			Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	05	Amende :	Forfait		30/04/2026 30/04/2026 15,00€

Dossier :	23820380	Match :	67706.1	Départemental 5 U13 Masculin / 3	Groupe C	792
Date :	23/04/2026	25/04/2026	549082	St Vincent Lustvi 2	- 560772	Gj Portes Bretagne 5
Personne :					Club :	560772 GJ PORTES DE BRETAGNE
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			30/04/2026	30/04/2026
						15,00€
Dossier :	23820639	Match :	66529.1	Départemental 1 U12 Masculin / 3	Groupe A	805
Date :	23/04/2026	25/04/2026	582222	Saint Sebastien Fc 22	- 517367	Heric Fc 21
Personne :					Club :	517367 HERIC FOOTBALL CLUB
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			30/04/2026	30/04/2026
						15,00€
Dossier :	23820641	Match :	67705.1	Départemental 5 U13 Masculin / 3	Groupe C	792
Date :	23/04/2026	25/04/2026	552653	Derval Sc Nord Atlan 3	- 517367	Heric Fc 3
Personne :					Club :	517367 HERIC FOOTBALL CLUB
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			30/04/2026	30/04/2026
						15,00€
Dossier :	23820642	Match :	68146.1	Départemental 2 U13 Masculin / 3	Groupe F	767
Date :	23/04/2026	25/04/2026	590304	Vieillevigne Planche 2	- 581899	Pt St Martin Fcgl 1
Personne :					Club :	581899 F.C. GRAND LIEU
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			30/04/2026	30/04/2026
						15,00€
Dossier :	23820654	Match :	68319.1	Départemental 5 U13 Masculin / 3	Groupe E	794
Date :	23/04/2026	25/04/2026	520841	Treillieres Sympho F 3	- 544923	Nantes Don Bosco 3
Personne :					Club :	520841 SYMPHO FOOT TREILLIERES
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			30/04/2026	30/04/2026
						15,00€
Dossier :	23820655	Match :	66530.1	Départemental 1 U12 Masculin / 3	Groupe A	805
Date :	23/04/2026	25/04/2026	544923	Nantes Don Bosco 21	- 520841	Treillieres Sympho F 21
Personne :					Club :	520841 SYMPHO FOOT TREILLIERES
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			30/04/2026	30/04/2026
						15,00€
Dossier :	23821208	Match :	67679.1	Départemental 5 U13 Masculin / 3	Groupe B	795
Date :	24/04/2026	25/04/2026	510656	St Andre Des Eaux 4	- 540404	Pontchateau Aos 3
Personne :					Club :	510656 LA ST ANDRE
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			30/04/2026	30/04/2026
						15,00€
Dossier :	23821209	Match :	67313.1	Départemental 3 U13 Masculin / 3	Groupe F	774
Date :	24/04/2026	25/04/2026	544136	Le Loroux Landreau O 2	- 509427	Nantes Metallo Sc 3
Personne :					Club :	544136 LANDREAU LOROUX BOTTEREAU SP.C.
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			30/04/2026	30/04/2026
						15,00€
Dossier :	23821211	Match :	67287.1	Départemental 3 U13 Masculin / 3	Groupe E	775
Date :	24/04/2026	25/04/2026	560160	Bouguenais Foot 2	- 501979	Coueron Chabossiere 4
Personne :					Club :	501979 COUERON CHABOSSIÈRE FOOTBALL CLUB
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			30/04/2026	30/04/2026
						15,00€

Dossier :	23821214	Match :	67872.1	Départemental 5 U13 Masculin / 3	Groupe I	791
Date :	24/04/2026	25/04/2026	544823	Chaumes Arche Fc 3	- 524921	Chauve Eclair 2
Personne :					Club :	524921 L'ECLAIR DE CHAUVE
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			30/04/2026	30/04/2026
						15,00€
Dossier :	23821232	Match :	68673.1	U13f A8 / 3	Groupe K	826
Date :	24/04/2026	25/04/2026	502448	Clisson Etoile 1	- 565244	Gf Terres De Loire 2
Personne :					Club :	502448 ET. DE CLISSON
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			30/04/2026	30/04/2026
						12,00€
Dossier :	23821235	Match :	67483.1	Départemental 4 U13 Masculin / 3	Groupe D	787
Date :	24/04/2026	25/04/2026	502178	Blain Es 3	- 518204	Grandchamp As 3
Personne :					Club :	518204 A.S. GRANDCHAMPS DES FONTAINES
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			30/04/2026	30/04/2026
						15,00€
Dossier :	23821245	Match :	67846.1	Départemental 5 U13 Masculin / 3	Groupe H	790
Date :	24/04/2026	25/04/2026	582149	Gj Deux Coutais 3	- 564817	Gj Du Vignoble 5
Personne :					Club :	582149 GJ DEUX COUTAIS
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			30/04/2026	30/04/2026
						15,00€
Dossier :	23821259	Match :	67845.1	Départemental 5 U13 Masculin / 3	Groupe H	790
Date :	24/04/2026	25/04/2026	581256	Geneston As Sud Loir 4	- 582652	St Fiacre Coteaux Fc 4
Personne :					Club :	582652 F.C. COTEAUX DU VIGNOBLE
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			30/04/2026	30/04/2026
						15,00€
Dossier :	23821289	Match :	67228.1	Départemental 3 U13 Masculin / 3	Groupe C	778
Date :	24/04/2026	25/04/2026	500268	Ancenis Rcasg 2	- 520446	Erbray Jeunes 2
Personne :					Club :	520446 LES JEUNES D'ERBRAY
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			30/04/2026	30/04/2026
						15,00€
Dossier :	23821291	Match :	68364.1	Départemental 5 U13 Masculin / 3	Groupe G	796
Date :	24/04/2026	25/04/2026	544136	Le Loroux Landreau O 3	- 514034	Gorges Elan 3
Personne :					Club :	514034 EL. DE GORGES
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			30/04/2026	30/04/2026
						15,00€
Dossier :	23821298	Match :	67649.1	Départemental 5 U13 Masculin / 3	Groupe A	789
Date :	24/04/2026	25/04/2026	502394	Herbignac St Cyr 3	- 500258	St Nazaire Ump 4
Personne :					Club :	502394 ST CYR HERBIGNAC
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			30/04/2026	30/04/2026
						15,00€
Dossier :	23821299	Match :	67481.1	Départemental 4 U13 Masculin / 3	Groupe D	787
Date :	24/04/2026	25/04/2026	517367	Heric Fc 2	- 580575	Savenay Malville Pfc 3
Personne :					Club :	580575 SAVENAY MALVILLE PRINQUIAU FOOTBALL CLUB
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			30/04/2026	30/04/2026
						15,00€

Dossier :	23821337	Match :	67285.1	Départemental 3 U13 Masculin / 3	Groupe E	775		
Date :	24/04/2026	25/04/2026	580575	Savenay Malville Pfc 1	- 514875	Sautron As 3		
Personne :						Club :	514875 A.S. SAUTRONNAISE	
Motif :	05	Forfait				Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait				30/04/2026	30/04/2026	15,00€
Dossier :	23821359	Match :	67482.1	Départemental 4 U13 Masculin / 3	Groupe D	787		
Date :	24/04/2026	25/04/2026	512355	Nort Sur Erdre Ac 4	- 534765	St Herblain Preux As 2		
Personne :						Club :	512355 NORT A.C.	
Motif :	05	Forfait				Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait				30/04/2026	30/04/2026	15,00€
Dossier :	23821434	Match :	67454.1	Départemental 4 U13 Masculin / 3	Groupe C	786		
Date :	24/04/2026	25/04/2026	518734	Plesse Dresny Es 3	- 560845	Vallons Erdre Fc Vlp 2		
Personne :						Club :	518734 ENT.S. DRESNY PLESSE	
Motif :	05	Forfait				Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait				30/04/2026	30/04/2026	15,00€
Dossier :	23821454	Match :	68671.1	U13f A8 / 3	Groupe K	826		
Date :	24/04/2026	25/04/2026	581256	Geneston As Sud Loir 1	- 547524	Ste Pazanne Retz Fc 1		
Personne :						Club :	581256 GENESTON A.S. SUD LOIRE	
Motif :	2A				Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	05	Amende : Forfait				30/04/2026	30/04/2026	24,00€
Dossier :	23821473	Match :	68629.1	U13f A8 / 3	Groupe G	829		
Date :	24/04/2026	25/04/2026	560771	Gf Orvault 2	- 552653	Derval Sc Nord Atlan 1		
Personne :						Club :	552653 S. C. NORD ATLANTIQUE DERVAL	
Motif :	05	Forfait				Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait				30/04/2026	30/04/2026	12,00€
Dossier :	23843768	Match :	67678.1	Départemental 5 U13 Masculin / 3	Groupe B	795		
Date :	27/04/2026	25/04/2026	582205	Camoel Presqu'île Fc 2	- 501946	Montoir Cs 3		
Personne :						Club :	501946 C.S. MONTOIRIN	
Motif :	2A				Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	05	Amende : Forfait				30/04/2026	30/04/2026	30,00€
Dossier :	23843771	Match :	68289.1	Départemental 5 U13 Masculin / 3	Groupe D	788		
Date :	27/04/2026	25/04/2026	580423	Gj Loireauxence Vair 3	- 554118	Gj Abbaretz P Bleue 4		
Personne :						Club :	554118 GJ ABBARETZ LA PIERRE BLEUE	
Motif :	05	Forfait				Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait				30/04/2026	30/04/2026	15,00€
Dossier :	23843793	Match :	67621.1	Départemental 4 U13 Masculin / 3	Groupe I	782		
Date :	27/04/2026	25/04/2026	536713	Paulx Fc 1	- 582149	Gj Deux Coutais 2		
Personne :						Club :	582149 GJ DEUX COUTAIS	
Motif :	1B, 100€ AU CLUB ADVERSE				Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	05	Amende : Forfait				30/04/2026	30/04/2026	15,00€
Dossier :	23843810	Match :	67704.1	Départemental 5 U13 Masculin / 3	Groupe C	792		
Date :	27/04/2026	25/04/2026	548227	Guemene Fc 3	- 551077	Fay Bouvron Fc 2		
Personne :						Club :	551077 FAY-BOUVRON F. C.	
Motif :	1B, 100€ AU CLUB ADVERSE				Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	05	Amende : Forfait				30/04/2026	30/04/2026	15,00€

Dossier :	23843833	Match :	67398.1	Départemental 4 U13 Masculin / 3	Groupe A	781
Date :	27/04/2026	25/04/2026	534841	St Marc Sur Mer Foot 4	- 501945 Pornichet Es 3	
Personne :					Club : 501945 ENT.S. DE PORNICHET	
Motif :	1B, 100€ AU CLUB ADVERSE				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			30/04/2026	30/04/2026
Dossier :	23843869	Match :	66921.1	Départemental 1 U13 Masculin A8 / 3	Groupe G	806
Date :	27/04/2026	25/04/2026	502138	Thouare Us 3	- 518109 Nantes St Yves Esp. 1	
Personne :					Club : 518109 ESP. ST YVES DE NANTES	
Motif :	1B, 100€ AU CLUB ADVERSE				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			30/04/2026	30/04/2026
Dossier :	23843912	Match :	68247.1	Départemental 1 U13 Masculin A8 / 3	Groupe H	811
Date :	27/04/2026	25/04/2026	564817	Gj Du Vignoble 2	- 500041 Nantes La Mellinet 2	
Personne :					Club : 500041 LA MELLINET DE NANTES	
Motif :	1B, 100€ AU CLUB ADVERSE				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			30/04/2026	30/04/2026
Dossier :	23843954	Match :	68316.1	Départemental 5 U13 Masculin / 3	Groupe E	794
Date :	27/04/2026	25/04/2026	553174	Nantes St Joseph Por 2	- 525241 Fc Loire Et Sillon 3	
Personne :					Club : 525241 F.C. LOIRE ET SILLON	
Motif :	2B, 100€ au club adverse				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			30/04/2026	30/04/2026
Dossier :	23843965	Match :	67873.1	Départemental 5 U13 Masculin / 3	Groupe I	791
Date :	27/04/2026	25/04/2026	547524	Ste Pazanne Retz Fc 3	- 544107 Rouans Es Marais 2	
Personne :					Club : 544107 ENT.S. DES MARAIS	
Motif :	1B - 100 € au club adverse				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			30/04/2026	30/04/2026
Dossier :	23845687	Match :	67874.1	Départemental 5 U13 Masculin / 3	Groupe I	791
Date :	29/04/2026	25/04/2026	548100	La Montagne Fc 4	- 560160 Bouguenais Foot 4	
Personne :					Club : 560160 BOUGUENAIS FOOTBALL	
Motif :	05 Forfait				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			30/04/2026	30/04/2026
Dossier :	23845691	Match :	68589.1	U13f A8 / 3	Groupe B	819
Date :	29/04/2026	25/04/2026	509427	Nantes Metallo Sc 1	- 561154 Gf Havre Et Loire 1	
Personne :					Club : 509427 METALLO S. CHANTENAY NANTES	
Motif :	1B, 100€ AU CLUB ADVERSE				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			30/04/2026	30/04/2026
Dossier :	23871264	Match :	67175.1	Départemental 3 U13 Masculin / 3	Groupe A	777
Date :	06/05/2026	25/04/2026	501945	Pornichet Es 2	- 500258 St Nazaire Ump 1	
Personne :					Club : 501945 ENT.S. DE PORNICHET	
Motif :	70 Erreur saisie score FMI				Date d'effet	Date de fin
Décision :	80	Score erroné			30/04/2026	30/04/2026
Dossier :	23871266	Match :	67175.1	Départemental 3 U13 Masculin / 3	Groupe A	777
Date :	06/05/2026	25/04/2026	501945	Pornichet Es 2	- 500258 St Nazaire Ump 1	
Personne :					Club : 500258 U.M.P. FOOTBALL ST NAZAIRE	
Motif :	70 Erreur saisie score FMI				Date d'effet	Date de fin
Décision :	80	Score erroné			30/04/2026	30/04/2026

Dossier :	23871274	Match :	66558.1	Départemental Elite U12 Masculins / 3	Groupe B	804	
Date :	06/05/2026		25/04/2026	523294 Nantes Fcta 21	- 542491 Pornic Foot 21		
Personne :					Club : 523294 F.C. DE TOUTES AIDES NANTES		
Motif :	70	Erreur saisie score FMI			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	80	Score erroné			30/04/2026	30/04/2026	25,00€
Dossier :	23871275	Match :	66558.1	Départemental Elite U12 Masculins / 3	Groupe B	804	
Date :	06/05/2026		25/04/2026	523294 Nantes Fcta 21	- 542491 Pornic Foot 21		
Personne :					Club : 542491 PORNIC FOOT		
Motif :	70	Erreur saisie score FMI			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	80	Score erroné			30/04/2026	30/04/2026	25,00€